



Conseil National Professionnel de la Médecine du Travail C N P M T



Référentiel de certification périodique pour les médecins spécialistes du CNP de Médecine du Travail

INTRODUCTION

LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1^{er} janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient/salarié, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient/salarié co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

MÉTHODE D'ÉLABORATION.

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de la médecine du travail ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration (annexe 1). Pour ce travail, le CS du CNP de la médecine du travail a pris en compte le référentiel de formation initiale* pour que les spécialistes puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle. Le référentiel a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNP suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de la médecine du travail devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (en cours de validation), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNP de la médecine du travail. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

* Maquette du DES de la médecine du travail (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000047115356/2024-05-21)

CRITÈRES DE VALIDATION. TÉLÉSERVICE 'MaCertif'ProSanté'.

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification. Le nombre d'actions à valider pour chaque bloc est défini par le CNP (AU MINIMUM 2)

Le CNPMT se positionne en faveur de la répartition minimale suivante :

- BLOC 1 : 2 actions correspondant aux orientations prioritaires de la spécialité définies par le CNPMT + 1 action autre parmi les actions listées
- BLOC 2 : 2 actions parmi les actions listées
- BLOC 3 : 2 actions parmi les actions listées
- BLOC 4 : 2 actions parmi les actions listées

Les actions choisies ne pourront pas être identiques au sein d'un même bloc (ex : la participation au congrès CNMST tous les 2 ans permettra de valider UNE action pour le bloc 1 par période de certification). Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission professionnelle des médecins du CNCP.

Outre les attendus du CNP et les critères d'éligibilité pour chaque type d'action, le tableau du référentiel du CNP de médecine du travail mentionne également les éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action.

Les justificatifs des actions doivent être conservés précieusement par chacun ainsi que par les organismes (congrès, sociétés savantes ou professionnelles, universités) ou les structures organisatrices (responsables de structures, services, autres...) pour pouvoir être produits à la demande.

Les actions validées par chaque spécialiste seront intégrées dans espace personnel du *téléservice 'MaCertif'ProSanté'*, piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira *de facto* le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP de la médecine du travail avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP de la médecine du travail a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP de la médecine du travail devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1. Améliorer les connaissances et les compétences

L'actualisation des connaissances et compétences est basée sur l'apport d'enseignements théoriques, pratiques et de mises en situation professionnelle, afin de s'assurer que celles-ci sont conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales, des besoins de santé sur un territoire et de l'évolution de la spécialité d'exercice.

Les actions de formations doivent répondre aux critères d'objectivité des connaissances professionnelles, scientifiques et universitaires et aux règles déontologiques des professions concernées. Le contenu des données devra être actualisé selon les référentiels et les recommandations en vigueur.

	Actions	Attendus méthodologiques	Éléments de preuve
1.	Actions de formation au titre du DPC sur la base de l'ANDPC : correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPMT ou aux orientations prioritaires nationales concernant les médecins du travail (sans caractère obligatoire)	Éligibilité de fait Liste en annexe 2	Attestation de participation
2.	Participation à une formation organisée par une société ou institut régional correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPMT ou aux orientations prioritaires nationales concernant les médecins du travail	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Liste actualisée des sociétés et instituts en annexe 3 Durée d'au moins une demi-journée de 3h	Attestation de participation
3.	Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) dans le domaine de la santé au travail	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Durée est au moins une demi-journée de 3h	Attestation de participation
4.	Participation à une formation en ligne de type e-learning correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPMT ou aux orientations prioritaires nationales concernant les médecins du travail	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Durée correspond au moins à une demi-journée soit 3h	Attestations de participation

5.	Participation à un congrès de niveau national	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Liste des congrès annexe 3	Attestation de présence mentionnant la participation à au moins 4 demi-journées
6.	Formations diplômantes ou certifiantes (DU, DIU, ...) organisées par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le domaine de la santé au travail	Eligibilité de fait Liste en annexe 4	Attestation de formation
7.	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le domaine de la santé au travail, à destination des internes, médecins collaborateurs, médecins du travail et infirmier(ière)s de santé au travail, ergonomes, psychologues, managers, ...	Au moins 6h d'enseignement par an	Programme d'enseignement ou attestation de l'université
8.	Activités de conférencier dans le domaine de la santé au travail lors d'un congrès national (séance plénière, communication orale, poster) ou lors d'une session de formation organisée par un organisme L.6351-7-1 du code du travail et des sociétés et instituts de santé au travail	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Liste des congrès et sociétés et instituts en annexe 3	Attestation d'acceptation de communication ou poster + le résumé pour les congrès Attestation de participation pour les autres formations
9.	Activités de recherche et de veille sanitaire (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique), d'une université, d'un appel d'offre national ou international : ☐ ANSES, Santé Publique France, INRS, INSERM, ... ☐ Participation active à MCP, Evrest, RNV3P ou SUMER	Eligibilité de fait	Attestation de participation
10.	Maîtrise de stage universitaire pour les internes en santé au travail et encadrement des médecins collaborateurs	Formation agréée	Attestation
11.	Encadrement d'une thèse de médecine dont le sujet concerne la santé au travail, d'un master ou d'un mémoire de spécialité en santé au travail	Encadrement d'au moins une thèse/master/mémoire de DES	Attestation
12.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (recommandations de bonnes pratiques : élaboration, relecture) : sociétés savantes dans le domaine de la santé au travail, ANSES, INRS, instituts de recherche, HAS, Santé Publique France, autres agences nationales ou européenne intervenant dans le domaine de la santé	Eligibilité de fait Participation à au moins un travail d'expertise	Attestation

13.	Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles, dans le domaine de la santé au travail dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	Liste des revues en annexe 5 Au moins une publication	Tiré à part des publications
14.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques dans le domaine de la santé au travail	Eligibilité de fait	Attestation de participation
15.	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique dans le domaine de la santé au travail	Eligibilité de fait	Attestation de participation
16.	Abonnement à une revue médicale dans le domaine de la santé au travail avec test de lecture tracé, effectué et réussi	Eligibilité de fait	Attestation de réussite du test de lecture
17.	Participation à un programme intégré proposé par un organisme agréé DPC, validée par l'ANDPC, correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPMT ou aux orientations prioritaires nationales concernant les médecins du travail	Eligibilité de fait Liste en annexe 6	Attestation de participation
18.	Action « hors liste »	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Justificatif selon l'action

Bloc 2. Renforcer la qualité des pratiques et des soins

Les soins de qualité sont définis comme ayant apporté la preuve qu'ils sont efficaces et pertinents, en adéquation avec les données de la science et des recommandations des sociétés savantes et de la HAS, qui répondent aux besoins et préférences des patients, et qui protègent d'erreurs et de dommages.

Les actions d'analyse de pratiques doivent répondre aux critères d'objectivité des connaissances professionnelles, scientifiques et universitaires et aux règles déontologiques des professions concernées. Le contenu des données devra être actualisé selon les référentiels et les recommandations en vigueur.

	Actions	Attendus méthodologiques	Eléments de preuve
1.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC sur la base de l'ANDPC, correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPMT et les orientations prioritaires nationales concernant les médecins du travail correspondant à au moins 4 réunions (sans caractère obligatoire)	Eligibilité de fait Liste actualisée des actions en annexe 7 Correspondant à au moins 4 réunions	Attestation de participation
2.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques dispensées par des organismes de formation figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), dans le domaine de la santé au travail,	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Correspondant à au moins 4 réunions	Attestation de participation
3.	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des Service de Prévention et de Santé au Travail par un groupe de médecins dans le respect des recommandations HAS	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Correspondant à au moins 4 réunions	Compte rendu des réunions
4.	Participation active et régulière à un réseau de vigilance	Eligibilité de fait Liste actuelle en annexe 8	Attestation de participation

5.	Maitrise de stage universitaire pour les étudiants en santé au travail (interne, docteur junior, médecin collaborateur). Tutorat d'un (une) infirmier(ière) en santé au travail	Liste non exhaustive des stages en annexe 10 Encadrement d'un médecin collaborateur ou d'une infirmière - accueil d'au moins 2 internes/docteurs juniors Cette action ne peut être enregistrée au bloc 1 et au bloc 2 dans la même session de certification	Attestation
6.	Actions d'amélioration des pratiques (missions d'expertise, de participation à des recommandations) organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats), le ministère ou des agences	Eligibilité de fait Annexe 8	Attestation de participation
7.	Staff médical organisé dans un SPST ou au niveau universitaire dans le respect de la méthodologie HAS	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Au moins 4 staffs	Compte rendu de réunions
8.	Participation active à des instances de sociétés savantes, instituts, clubs, organismes agréés (conseil d'administration, bureau, commissions)	Eligibilité de fait	Compte rendu de réunions
9.	Publications d'un article dans le domaine de la santé au travail dans une revue scientifique à comité de lecture	Auteur ou co-auteur d'au moins une publication	Tirés à part des publications
10.	Participation à un programme intégré proposé par un organisme agréé DPC, sur la base de l'ANDPC, correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPMT ou aux orientations prioritaires nationales concernant les médecins du travail (sans caractère obligatoire)	Eligibilité de fait Liste en annexe 6	Attestation de participation

Bloc 3. Améliorer la relation avec les patients

L'amélioration de la relation avec le patient est une composante fondamentale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Une relation de qualité implique l'application des bonnes pratiques, des valeurs professionnelles d'éthique et de déontologie en application des droits des patients. Le dialogue, sa qualité et son accessibilité ainsi que la collaboration avec l'entourage facilite l'implication du patient dans sa prise en charge. Il devient co-auteur de sa prise en charge dans le cadre d'une décision médicale partagée.

	Actions	Attendus méthodologiques	Eléments de preuve
1.	Actions de formation (formateur ou auditeur) sur le thème de la relation patient/travailleur délivrées par un ODPC ou par un organisme de formation labellisé Qualiopi ou par une structure figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), dont la durée est au moins une journée de 6h	Eligibilité de fait Liste en annexe 16	Attestation de participation
2.	Formations diplômantes ou certifiantes (formateur ou auditeur) sur le thème de la relation patient/travailleur organisées par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Liste en annexe 16	Attestation de participation
3.	Participation à des formations sur l'écoute active et l'empathie	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Durée d'au moins une demi-journée de 3h	Attestation de participation
4.	Actions réalisées dans le domaine de la santé au travail dans le cadre d'associations de patients/travailleurs ou à destination du grand public : • interventions lors de journées organisées par les associations de patients ; • actions d'information, de sensibilisation et d'éducation thérapeutique ; • participation à une campagne de prévention • contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients/travailleurs en collaboration avec une association ; • participation à une activité de veille bibliographique avec adaptation de l'information au grand public. • Participation à l'organisation ou intervention lors d'une conférence à destination du grand public	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation

5.	Participation aux registres de pratiques intégrant un recueil de données patients/travailleurs	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Liste annexe 8	Attestation de participation
6.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients/travailleurs (par exemple : éducation thérapeutique...patients experts...)	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
7.	Patients/travailleurs traceurs au sein d'un SPST selon le référentiel HAS	Respect de la méthodologie HAS appliquée à la santé au travail	Attestation de participation
8.	Participation à un dispositif d'annonce : mauvaise nouvelle, maladie chronique, exposition professionnelle à effet différé, inaptitude	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
9.	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs centrées sur la relation avec le patient/travailleur, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients au niveau du SPST dans le cadre d'un staff (référentiel HAS)	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
10.	Intervention active dans des enquêtes de satisfaction centrées sur la santé et l'action en milieu de travail (participation à la conception de l'enquête, analyse des données, impact sur les retombées pratiques) sur la base d'un questionnaire de satisfaction a posteriori auprès des salariés et des employeurs	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Exemple en annexe 10	Attestation de participation – résultat d'enquête

11.	Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
12.	Actions de médiation, de commission des usagers, de conciliation (ordinaire ou autre)	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
13.	Recueil du consentement éclairé- non-opposition des patients (inaptitude, aménagement de poste, ...)	Eligibilité de fait	Déclaratif
14.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients/travailleurs (par exemple, éducation thérapeutique, patients experts, décision médicale partagée, e-santé ...)	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
15.	Acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient/travailleur, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Annexe 11	Attestation de participation
16.	Faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge notamment des patients/travailleurs vulnérables, lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Annexe 12	Attestation de participation

Bloc 4. Mieux prendre en compte sa santé personnelle

La santé des médecins est multi factorielle, et souvent impactée par leur activité professionnelle. Une prise de conscience de l'importance de celle-ci est indispensable à la réalisation de soins de qualité pour les patients. Ainsi, donner à chaque médecin les moyens et le temps de préserver sa santé, physique et mentale est indispensable. Promouvoir la qualité de vie au travail est un enjeu de société qui s'applique aussi aux médecins.

	Actions	Attendus méthodologiques	Eléments de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) en ligne ou présentielle,	Eligibilité de fait Correspondant à au moins une demi-journée soit 3h Liste en annexe 17	Attestation de participation
2.	Participation à un Diplôme Universitaire sur le thème de la santé personnelle du médecin	Eligibilité de fait Liste en annexe 17	Attestation de participation
3.	MOOC gratuit : https://prevention-soignant.fr/formations avec une attestation de réalisation	Questionnaire validé	Déclaratif
4.	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Attestation de participation
5.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi (notamment mental et de son rapport aux substances addictives), avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'“auto-repérage” ou de l'“auto-dépistage” au moins une fois par an	Questionnaire validé Exemple en annexe 13	Déclaratif
6.	Sensibilisation à la gestion des risques professionnels délivrées par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration) Correspondant à une durée d'au moins une demi-journée soit 3h	Attestation de participation
7.	Actions dans le domaine de la prévention en santé	Annexe 14 et 15	Déclaratif
8.	Participation à un programme organisé de dépistage validé par la HAS (par exemple cancer du sein, cancer du côlon)		Déclaratif

9.	Avoir déclaré un médecin traitant autre que soi-même et différent d'un membre de sa famille et les différents spécialistes que son état de santé nécessite et consultation dès que nécessaire et l'avoir consulté pendant la période de certification		Déclaratif
10.	Avoir un suivi de santé au travail conforme à la réglementation en vigueur		Attestation
11.	Participation à un programme intégré proposé par ODPC sur le thème de la santé personnelle ou des risques psychosociaux	Eligibilité de fait	Attestation de participation
12.	Action « hors liste »	Critères d'éligibilités proposés par la FSM (voir ci-dessus méthode d'élaboration)	Justificatif selon l'action

Le référentiel a été finalisé en Juin 2024 et mis à jour en Août 2025. Le CNPMT procédera à une mise à jour régulière du document.

Le Conseil scientifique du CNPMT

GLOSSAIRE

CNPMT conseil national professionnel de la médecine du travail
CNP conseil national professionnel
CNCP conseil national de la certification périodique
CNMST congrès national de médecine et santé au travail
DPC développement professionnel continu
ANDPC agence nationale du développement professionnel continu
HAS haute autorité en santé
SPST service de prévention et de santé au travail
DU diplôme universitaire
DIU diplôme inter universitaire
EPST établissement public à caractère scientifique et technologique
ANSES agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail
INRS institut national de recherche et de sécurité
INSERM institut national de la santé et de la recherche médicale
MCP maladies à caractère professionnel
Evrest Evolution et relation en santé au travail
RNV3P réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles
SUMER surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels
MOOC massive open online course
ODPC organisme de DPC
NRBCe nucléaire radiologique biologique chimique et explosive
AFGSU attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
SSE situation sanitaire exceptionnelle
ETP éducation thérapeutique des patients
PAMSU praticien agréé maître de stage universitaire
MSU maître de stage universitaire
ONIAM office national d'indemnisation des accidents médicaux
DREETS direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
CRAMIF caisse régionale de l'assurance maladie - ile de France

ANNEXE 1

Membres du Conseil Scientifique

Pr Pascal ANDUJAR
Dr Laurence CAPDEVILLE
Dr Christophe COLLOMB
Pr Jean François GEHANNO
Dr Bao LE THAI
Dr Isabelle LEGRAS
Dr Agnès ROULET
Dr Jérémie SOMME
Dr Jean Michel STERDYNIAK

ANNEXE 2

Actions de formation délivrées par un ODPC listées par la spécialité sur la base de l'ANDPC (à la date du 28/07/2025)

La participation à une de ces formations n'est nullement obligatoire

Bloc 1 : actualiser les connaissances et les compétences

EZUS LYON :

- Advanced Trauma Life Support (ATLS) - Cours avancé de prise en charge des traumatisés pour les médecins

Ouiform C3S

- Prévention des lombalgies et des troubles musculo-squelettiques
- Ergonomie en milieu professionnel – Comprendre le travail pour le transformer
- Analyse gestuelle et prévention des troubles musculo-squelettiques
- La prévention de la désinsertion professionnelle. Les nouveautés réglementaires, les objectifs, les acteurs et les moyens
- Tabacologie et aide au sevrage tabagique

Université Claude Bernard Lyon 1

- Dépistage du mélanome
- Dépistage du mélanome et des cancers de la peau en médecine générale et médecine du travail
- Promotion de la vaccination : Décrypter les polémiques pour lutter contre l'hésitation vaccinale

Société Française de Toxicologie Analytique

- La question des contaminations en toxicologie : aspects sanitaires et d'interprétation des résultats d'analyses (vrais faux positifs, faux vrais positifs)

Centre Hospitalier de Valenciennes

- Conception et mise en œuvre d'un programme d'Education Thérapeutique en pluridisciplinarité

Association Confédérale pour la Formation et l'Evaluation Médicale

- Dépistage et prise en charge de l'insuffisance cardiaque par les professionnels de santé d'une CPTS

AGENCE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Préparation et organisation coordonnée en réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE)
- Prise en charge des patients présentant des symptômes prolongés suite à une COVID 19
- Le professionnel de santé face à une situation sanitaire exceptionnelle
- Préparation et organisation coordonnée en réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE)
- Repérage et prise en charge du stress post traumatique

INFOR SANTE

- Repérage et prise en charge des conduites addictives

École du Val de Grâce

- Hésitation vaccinale : comment mobiliser les professionnels de santé et les patients vers la vaccination
- Prévention et lutte contre les punaises de lit : apports théoriques et pratiques
- Formation à l'aptitude dentaire des médecins de centres médicaux des armées
- Environnement sonore et santé auditive dans les armées
- L'éducation pour la santé appliquée à la consommation excessive d'alcool
- Formation certifiante pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Formation NRBCe
- Formation des personnels des hôpitaux d'instruction des armées aux risques nucléaire, radiologique et chimique.
- Sevrage tabagique : les clefs pour aider
- Prévention du risque suicidaire dans les armées
- Contre-mesures médicales des risques : nucléaire, radiologique, biologique et chimique
- Activités physiques et sportives au sein des organismes du ministère des armées : quel rôle pour le service de médecine de prévention ?
- Moustiques vecteurs d'arbovirose, lutte et prévention dans les armées
- Médecine de prévention au sein du Service de Santé des Armées
- Conseiller santé dans la gestion d'un incident nucléaire radiologique
- Radioprotection et suivi médical du personnel militaire et civil du ministère des Armées

Eduprat Formations

- Prise en charge des patients en situation sanitaire exceptionnelle
- Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage
- Appréhension des enjeux liés à la santé environnementale
- Préparation et organisation coordonnée de la réponse aux situation sanitaire exceptionnelle

Association AFOMETRA formation en santé au travail

- Les atteintes du rachis en médecine du travail
- Travail et pathologies cutanées
- Prévention du burn-out : le détecter et accompagner le retour au travail
- Cancérogènes professionnels
- Lecture avancée des fiches de données de sécurité (FDS) : sources d'informations réglementaires et scientifiques
- Pathologies réactionnelles, stress post traumatique et travail
- Pratiques addictives : approche individuelle et approche collective
- Risques liés aux poussières et fibres (hors amiante)
- Les fondamentaux de l'évaluation des risques professionnels
- Maladies chroniques et maintien en emploi
- Le repérage des facteurs de risques psychosociaux (RPS) et la fiche d'entreprise (FE)
- Répondre à une plainte concernant les risques psychociaux (RPS), mal-être ou stress
- Les fondamentaux de la prévention des risques professionnels
- Bruit : mesurage des expositions et prévention
- Éclairage : métrologie et conseils de prévention
- Les risques biologiques
- Prévention du risque routier en entreprise
- Prévention des risques liés au travail sur poste informatisé
- Aide à la personne : risques professionnels
- Outils de repérage précoce et d'intervention brève en addictologie (RPIB) - Consommation d'alcool, de cannabis
- Travail des métaux - Découverte des principales techniques de soudage et de découpe
- Démarche d'identification des risques chimiques- Application dans les principaux secteurs industriels
- Surveillance biologique des expositions chimiques - Outils et pratiques
- Interactions entre les troubles musculo squelettiques (TMS) et les risques psychosociaux (RPS) pour une approche de prévention globale
- Agents de propreté - risques professionnels
- L'accompagnement de salariés en souffrance en entretien en santé au travail
- La boîte à outils de la prévention des risques psychosociaux (RPS)
- Harcèlements, violence managériale
- Souffrance psychique au travail : 10 cas pratiques

- Vieillessement au travail et maintien en emploi
- Diététique pratique en santé au travail
- Visite médicale de fin de carrière : surveillance médicale post exposition et post professionnelle
- Les Risques psycho-sociaux (RPS) dans les nouvelles formes d'organisation et de management
- Aménager le poste d'un travailleur en situation de handicap neuropsychologique
- Outils pratiques de tabacologie en santé au travail
- Vaccination en santé au travail

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- AFGSU SSE ANNEXE 4 - Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé.
- SSE - Référent Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE)
- Prise en charge des femmes victimes de violences : les bases
- Médicaments à haut risque et Never Events pour les Médecins "LES MORPHINIQUES"

Institut de Santé au Travail du Nord de la France

- Risques chimiques : comment repérer les produits dangereux et acquérir des compétences sur le terrain
- Risques psychosociaux: Conseiller l'entreprise en pluridisciplinarité
- Cancérogènes professionnels

Université de Caen Normandie

- Usure professionnelle et maintien en emploi

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NIMES

- Education thérapeutique
- La conciliation médicamenteuse : de la théorie à la pratique

Centre Hospitalier Annecy Genevois

- Devenir acteur de l'éducation thérapeutique du patient

Groupe de Recherche de Formation et d'Enseignement sur la Médecine de l'Obésité et de la Nutrition

- Formation 42H - ETP
- Formation certifiante de 40H en ETP afin de pouvoir dispenser de l'ETP conformément à l'arrêté du 2 août 2010 et du décret du 31 mai 2013
- Formation certifiante de 40H en ETP 2024

SYMBIOFI

- Dépendances, addictions, troubles addictifs : comprendre, repérer, agir

Comité Régional d'éducation pour la Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur

- Mettre en place une démarche d'éducation thérapeutique

COMMENT DIRE

- Formation à la dispensation de l'éducation thérapeutique du patient

Côté Soins Formations Auvergne Rhône Alpes

- Repérer, diagnostiquer et accompagner un adulte porteur de Trouble de la Sphère Autistique (TSA).
- Prise en charge non médicamenteuse précoce des troubles anxio dépressifs (pluriprofessionnel)
- Repérer et évaluer le risque suicidaire chez l'adulte. (Pluriprofessionnel)

Institut national de recherche et de sécurité

- Médecin du travail et radioprotection
- Évaluer et prévenir les risques pour la reproduction

Unité transversale et territoriale d'éducation thérapeutique des patients de Saintonge

- Education Thérapeutique du patient Niveau Praticien pour dispenser

ASSOCIATION DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ DE L'Océan Indien

- Pratiquer l'éducation thérapeutique du patient

ÉDUSANTÉ

- Formation à l'éducation thérapeutique du patient
- Education thérapeutique validante (42H)
- Formation des équipes éducatives à l'Éducation thérapeutique et au programme d'éducation thérapeutique des patients atteints de polypathologie

ACTIF

- Risque chimique : approche pratique
- Risques biologiques émergents : repérer – prévenir - réagir
- Risques psychosociaux : prévention et prise en charge
- Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres supérieurs : cervico-dorsalgies
- Prévention des TMS des membres inférieurs : lombalgies / lumbagos
- Prévention de la désinsertion professionnelle – Maintien dans l'emploi
- Objectiver les conditions de travail à travers une approche ergonomique
- Psychopathologie en santé au travail
- Risque cardiovasculaire et maintien en emploi
- Promouvoir la vaccination et accompagner l'hésitation vaccinale

INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE DE BRETAGNE

- Dispenser l'éducation thérapeutique du patient

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

- AFSGSU SSE 3, 4, 5 situation sanitaire exceptionnelle damage contrôle filière médicale

Centre Hospitalier Universitaire - Hôpitaux de Rouen

- Vous perfectionner à l'annonce en cancérologie

PROMOTION SANTE NORMANDIE

- Dispenser l'éducation du patient ETP

COAPTE GROUPE SANTE

- Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites

Campus des Talents AESIO Santé

- Dispositif d'annonce en cancérologie
- Education Thérapeutique du Patient

INSTN

- Estimation de la dose suite à une contamination interne

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de la Réunion

- Prise en charge du tabagisme : accompagnement des patients fumeurs

Groupe de Recherche, d'Evaluation et d'Enseignement Médical.

- Surpoids et obésité de l'adulte : Repérage et prise en charge.

Association d'appui aux professionnels de santé

- Pratiquer l'éducation thérapeutique du patient

Ed' Innov Santé Formation

- Dispenser l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé d'Aquitaine

- Education Thérapeutique du Patient (pour dispenser/niveau praticien)

Promotion Santé Grand Est

- Dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

INSTITUT NATIONAL DE MEDECINE AGRICOLE

- Lombalgies : prévenir la précarité (iatrogénie de l'imagerie, évaluations cliniques et approches thérapeutiques)

AGO INGÉNIERIE FORMATION

- Formation ETP

Centre Hospitalier Universitaire DE LA REUNION

- Situations Sanitaires Exceptionnelles Module 1 Prise en charge d'une urgence collective en pré-hospitalier
- Situations Sanitaires Exceptionnelles, Module 2 Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé
- Situations Sanitaires Exceptionnelles Module 3 Stratégie médicale DAMAGE CONTROL

Centre Hospitalier Universitaire NANTES

- AFGSU spécialisée aux SSE, annexes 7 et 8 - Risque Nucléaire, Radiologique, Chimique (NRC): protection individuelle et collective, décontamination des patients

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Occitanie

- Conception et animation d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient

FACS OCCITANIE

- Pratiquer l'éducation thérapeutique du patient
- Dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP 40h)

Association Médicale Francilienne de Formation et d'Evaluation

- Bonne prescription des psychotropes

UNIVERSITE DE BORDEAUX - UNITE MIXTE DE FORMATION CONTINUE EN SANTÉ : MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE

- Pratique vaccinale Amélioration de la couverture vaccinale et organisation des campagnes de vaccination grippe-COVID-19 en ESMS
- Bon usage des antibiotiques et lutte contre l'antibiorésistance

AC-AD

- Modalités innovantes d'accompagnement du patient fumeur motivé ou non: de la réduction à l'arrêt du tabac

M-SOIGNER

- Prévention et dépistage de la coronaropathie et de l'insuffisance cardiaque
- Gestion de l'agressivité des patients et de leur entourage

Centre Hospitalier Universitaire DE BORDEAUX

- Education thérapeutique du patient et maladie chronique

Association réunionnaise de Formation Médicale

- Initiation à la médecine environnementale : découvrir, comprendre, agir
- Impact des perturbateurs endocriniens environnementaux sur la santé : découvrir, comprendre, agir
- Le sevrage tabagique
- La santé numérique

FMC PACA

- Sclérose en Plaque : diagnostic, prise en charge

Association Parisienne de Formation Médicale Continue en Allergologie et Immunologie Clinique

- Les biothérapies en ORL

Centre National de l'Expertise Hospitalière

- L'éducation thérapeutique du patient

Côté Soins Formations Ile de France

- Vaccinations : Quelles recommandations ?
- Repérage et prise en charge du risque cardio-vasculaire (Pluriprofessionnelle)

SFTG Société de Formation Thérapeutique du Généraliste

- Repérer, accueillir, accompagner les femmes victimes de violences conjugales
- Poly-addiction aux drogues illicites et aux médicaments : repérer, accompagner, et prendre en charge
- Alcool : repérer, accompagner et prendre en charge

CHU de Clermont-Ferrand/ Centre de Formation des Professionnels de Santé du

- Se former à l'éducation thérapeutique du patient

Société de Toxicologie Clinique

- Expositions environnementales, évaluation du risque et prise en charge

SAUVEPERFORMANCE

- Attestation Education Thérapeutique du Patient

MG FORM

- Gestion du patient agressif : démarches suite à une agression
- Repérage, prise en charge et positionnement professionnel lors de violences dans le couple

CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

- Fondamentaux de l'éducation thérapeutique

Accompagnement et Méthode du Développement Professionnel Continu

- Annonce de la maladie grave et situations difficiles (médecins)

HOSPICES CIVILS DE LYON

- Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) – La démarche éducative

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

- Repérage et conduite à tenir face aux violences sexuelles
- Repérage et conduite à tenir face aux personnes vulnérables victimes de violences
- Repérage et conduite à tenir face aux victimes de violences conjugales
- Repérage, accompagnement et prise en charge des patients fumeurs

Groupe de Recherche, d'Evaluation et d'Enseignement Médical.

- Gestion pratique de l'agressivité et de la violence du patient et de son entourage.

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

- Perturbateurs endocriniens et risque chimique autour de la périnatalité et l'enfance : les outils pour comprendre et agir

EHESP - Ecole des hautes études en santé publique

- Perturbateurs endocriniens et risque chimique autour de la périnatalité et l'enfance : les outils pour comprendre et agir

Collège National de Pharmacologie Médicale

- Iatrogénie et Pharmacovigilance de Médicaments des systèmes Cardiovasculaire, respiratoire et métabolique
- Iatrogénie, toxidermies et pharmacovigilance des médicaments de l'hémostase

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne

- Les addictions chez les sapeurs-pompiers
- Le médecin sapeur-pompier en situation sanitaire exceptionnelle NRBCe (module 1)

Association pour la formation des médecins libéraux

- Promouvoir les vaccinations : une implication nécessaire de la part de tous les médecins

Association d'appui aux professionnels de santé

- Savoir dispenser l'éducation thérapeutique du patient

FORMAVENIR PERFORMANCES

- Repérage et prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Unaformec Ile de France

- Education thérapeutique du patient : de l'accompagnement thérapeutique de proximité à l'ETP en groupe Partie 1
- Education thérapeutique du patient : l'accompagnement thérapeutique de proximité à l'ETP en groupe Partie 2
- Prévention des violences liée à l'agressivité des patients et de leur entourage

PneumODPC

- Cours de perfectionnement / Environnement & pathologies respiratoires

POLE DE FORMATION CONTINUE EN SANTE DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

- Repérage des violences intrafamiliales et leurs conséquences, accompagnement des femmes et des enfants
- Violences conjugales : sensibilisation, dépistage et accompagnement

ASSOCIATION HAVRAISE DE FORMATION MEDICALE CONTINUE

- Sensibiliser à la santé environnementale

Association pour l'Assistance et le Réhabilitation à Domicile

- Éducation thérapeutique du patient (40 heures)

CHU DIJON

- Favoriser l'accès aux soins des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ou dyscommunicantes

GIE SAINTE-MARGUERITE

- Prévention de la violence en milieu de soins

NANTES UNIVERSITE

- Fibromyalgie : diagnostic et prise en charge

MSA SERVICES MIDI-PYRENEES SUD

- Formation Nationale prévention du suicide : Evaluation et orientation de la crise aigue

Comité Régional d'éducation pour la Santé Provence-Alpes-Cote-d'Azur

- Mettre en place une démarche d'éducation thérapeutique

Ouiform C3S

- Le risque suicidaire

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier

- Formation à l'utilisation de la BOîte A ouTils de prévention des violences à caractère sexuel et/ou sexiste (BOAT)

Société Française de Pharmacologie et de Thérapeutique

- Bon usage des médicaments : comment réduire la iatrogénie due aux interactions médicamenteuses ?
- Douleurs chroniques : quelle place pour les opioïdes, pour qui, pour quoi, quand et comment ?

Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

- Repérage, accompagnement et prise en charge des patients fumeurs

UNIVERSITE DE LORRAINE

- Attestation de formation en éducation thérapeutique du patient
- Formation au sevrage tabagique

Côté Soins Formations Ile de France

- Vaccinations : Quelle recommandations ?

CNGE FORMATION

- Formation initiale des PAMSU : Formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un interne de 3e cycle des études de médecine pour l'agrément des praticiens maîtres de stage des universités

COMMENT DIRE

- Formation à la dispensation de l'éducation thérapeutique du patient

Collège des Hautes Etudes en Médecine

- Fondamentaux de l'hygiène et de la sécurité numérique en santé - Module 1
- Fondamentaux de l'hygiène et de la sécurité numérique en santé - Module 2
- Approfondissement des connaissances sur la sécurité numérique en santé - Module 1
- Approfondissement des connaissances sur la sécurité numérique en santé - Module 2

Côté Soins Formations Midi Pyrénées Occitanie

- Le risque suicidaire de l'adulte : repérage et évaluation

CDS institute

- Prise en charge de la douleur chronique chez l'adulte
- Névralgies faciales chroniques de l'adulte

Cœur et travail

- Pathologies cardiovasculaires compatibles avec le maintien au travail
- La lecture de l'électrocardiogramme niveau 2

EFFICIOR

- Education thérapeutique du patient (ETP 40 h)

EMPATIENT

- Formation de base à l'éducation thérapeutique du patient dans les maladies chroniques

Centre Hospitalier de Perpignan

- Gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage

Institut de Perfectionnement en communication (IPCEM)

- Education thérapeutique du patient

Association de formation interprofessionnelle de santé de l'océan indien (AFIS)

- Initiation à la médecine environnementale
- Impacts des perturbateurs endocriniens environnementaux sur la santé

Groupe d'intérêt publique santé éducation (GIPSE)

- Journée territoriale de l'obésité du centre intégré de l'obésité

Comment dire

- Formation à la dispensation de l'éducation thérapeutique du patient

ODPCpsy Association pour l'Evaluation et la Formation Continue des Psychiatres

- L'arrêt du tabac chez les personnes souffrant de troubles mentaux : le programme MPOWER et la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Société de formation thérapeutique du général (SFTG)

- La communication non violente au service de la bientraitance dans le soin

AGASTYA SAS

- Gestion et prévention de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage

Centre hospitalier de Vinatier

- Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité : du dépistage à l'accompagnement

Centre hospitalier de Cholet

- Réagir face à l'urgence - Service de soins - Niveau 1

Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens Picardie

- Accueil et adaptation aux soins des personnes avec autisme ou troubles du neurodéveloppement

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier 34

- Formation à l'utilisation de la BOîte A ouTils de prévention des violences à caractère sexuel et/ou sexiste (BOAT)

Infectio DPC

- Cours de Vaccinologie Clinique

Centre hospitalier de Blois

- Les urgences collectives et situation sanitaire d'exception
- Gestes et soins d'urgence en situation sanitaire d'exception : Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs nucléaire, radiologique, chimique
- Gestes et soins d'urgence en situation sanitaire d'exception «Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé »

Association médicale francilienne de formation et d'évaluation

- Amélioration de la prévention et du repérage des cancers cutanés

Bloc 2 : renforcer la qualité de la pratique professionnelle

E-PAIRS

- La traçabilité des expositions professionnelles au risque chimique et les écrits dans le dossier médical en santé au travail

Bloc 3 : améliorer la relation avec les patients/salariés

Université Claude Bernard Lyon 1

- Réflexion éthique

ASSOCIATION DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ DE L'Océan Indien

- Développer la prise en compte de l'expérience patient dans sa pratique

UFMC SAS

- Ethique en santé – Repères pour les soignants

Association réunionnaise de Formation Médicale

- La santé numérique

EMPATHY

- E-santé au travail

Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens

- Sensibilisation à la cybersécurité et aux risques du web

ACTION SANTE

- Principes généraux de cybersécurité pour les professionnels de santé

DOXEA Santé

- Principes généraux de cybersécurité pour les professionnels de santé

Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand/ Centre de Formation des Professionnels de Santé du

- Annonce d'un dommage associé aux soins

Hospices civils de Lyon

- Formation à l'usage des outils numériques en santé

Collège des hautes études en médecine

- Approfondissement des connaissances sur la sécurité numérique en santé - Module 1
- Approfondissement des connaissances sur la sécurité numérique en santé - Module 2
- Fondamentaux de l'hygiène et de la sécurité numérique en santé - Module 1
- Fondamentaux de l'hygiène et de la sécurité numérique en santé - Module 2

ANNEXE 3

Congrès et formations des sociétés et instituts (bloc 1 et 2)

Congrès :

- Congrès National de Médecine et Santé au Travail
- Congrès national du Bâtiment et Travaux Publics

Sociétés et instituts :

- Société Française de Santé au Travail
- Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux
- Société de Médecine du Travail de l'Ouest Ile de France
- Société de Santé au Travail de Poitou-Charentes
- Société de Médecine du Travail d'Ile de France
- Société de Médecine et de Santé au Travail de Normandie
- Société de Médecine et de Santé au Travail de Strasbourg
- Société de Médecine du Travail d'Aquitaine
- Société de médecine du travail Dauphiné Savoie
- Société de médecine du travail Midi-Pyrénées
- Société Régionale de Médecine du Travail de Montpellier
- Société de Médecine et de Santé au Travail de Lyon
- Société de Médecine du Travail de la Région Auvergne
- Institut de Santé au Travail du Nord de la France
- Institut de Médecine du Travail de Lorraine
- Société de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche Comté (société en sommeil actuellement)
- Institut Universitaire Santé Travail Environnement d'Alsace
- Société de Médecine et de Santé au Travail de l'Ouest
- Société de Médecine du Travail de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur
- Association santé et médecine du travail
- Association des médecins du travail de la fonction publique d'Etat

ANNEXE 4

DU, DIU, Master - Bloc 1

Lille :

DU Environnement juridique de la santé au travail

DIU de toxicologie médicale : option industrie et environnement

Bordeaux :

Master Santé Publique - Parcours Santé Travail Environnement

DIU Santé Environnementale

Paris :

DIU des Pathologies de l'éveil et du sommeil

DU les technologies du sommeil et de la vigilance

DU Prise en charge de l'insomnie.

DU Radioprotection appliquée à la médecine du travail

DIU Toxicologie médicale

Master Toxicologie Environnement Santé

Brest :

DU de médecine maritime

DU Qualité et gestion des risques

DU Education sanitaire du citoyen

Rennes :

Master 1 Evaluation et Prévention des Risques Professionnels

Master 2 Evaluation et Prévention des Risques Professionnels

Strasbourg

DU toxicologie

Angers :

DIU maintien en emploi

ANNEXE 5

Revue scientifique à comité éditorial

Archives de Maladies Professionnelles et d'Environnement

Référence en Santé au Travail

Annals of agricultural and environmental medicine

Annals of occupational hygiene

Archives of Environmental & Occupational Health

INDUSTRIAL HEALTH

INTERNATIONAL ARCHIVES OF OCCUPATIONAL AND ENVIRONMENTAL HEALTH

INTERNATIONAL JOURNAL OF OCCUPATIONAL AND ENVIRONMENTAL HEALTH

International Journal of Occupational Medicine and Environmental Health

JOURNAL OF OCCUPATIONAL AND ENVIRONMENTAL HYGIENE

JOURNAL OF OCCUPATIONAL AND ENVIRONMENTAL MEDICINE

JOURNAL OF OCCUPATIONAL HEALTH

Journal of Occupational Medicine and Toxicology

Medicina del Lavoro

OCCUPATIONAL AND ENVIRONMENTAL MEDICINE

OCCUPATIONAL MEDICINE-OXFORD

Safety and Health at Work

SCANDINAVIAN JOURNAL OF WORK ENVIRONMENT & HEALTH

TOXICOLOGY AND INDUSTRIAL HEALTH

ANNEXE 6

Actions de programme intégré délivrées par un ODPC listées par la spécialité sur la base l'ANDPC
(à la date du 28/07/2025)

La participation à une de ces actions n'est nullement obligatoire

Bloc 1 : actualiser les connaissances et les compétences

GEMA (Groupe d'Enseignement Médical Agréé)

- Covid 19 : cette affection au long cours !

AGENCE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Le professionnel de santé face à une situation sanitaire exceptionnelle
- Le professionnel de santé face à une situation sanitaire exceptionnelle et stress post traumatique

MAREXIAL santé

- Tendinopathies de l'épaule stable non traumatique
- Evaluation et amélioration des stratégies de prise en charge d'un genou douloureux
- Insuffisance cardiaque chronique : Suivre en détail les recommandations, les cas particuliers

Eduprat Formations

- Cannabis et Santé – Évaluez vos pratiques professionnelles
- Dépistage et sevrage tabagique en premier recours
- Agir en premier recours pour diminuer le risque alcool
- Repérage précoce et intervention brève des pratiques addictives du soignant

HEALTH PERFORMANCE

- Repérage et prise en charge des troubles nutritionnels : surpoids, obésité

ASSOCIATION DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ DE L'OCÉAN INDIEN

- Prise en charge médicale, instrumentale et chirurgicale de l'obésité
- Dépistage et prise en charge de l'obésité de l'adulte en niveau 1 par les Professionnels des structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP)

AGASTYA SAS

- Identification et prévention de la lombalgie dans un cadre socioprofessionnel

Association réunionnaise de Formation Médicale

- Les bases de la prise en charge du surpoids ou de l'obésité chez l'adulte

EVAL FORM SANTE

- Troubles climatériques et syndrome génito-urinaire après cancer du sein (v)

Bloc 2 : renforcer la qualité de la pratique professionnelle

École du Val de Grâce

- Amélioration du parcours d'hospitalisation au sein des HIA par l'audit patient traceur

Centre Hospitalier Universitaire de la Réunion

- Formation patient traceur

Bloc 3 : améliorer la relation avec les patients/salariés

MAREXIAL santé

- S'engager dans la qualité en télémédecine, téléconsultation et télé-expertise

fmc-ActionN

- Télémédecine : améliorer nos pratiques

École du Val de Grâce

- Culture sécurité : la gestion des risques en équipe

ANNEXE 7

Actions d'analyses de pratiques et gestion des risques délivrées par un ODPC listées par la spécialité sur la base l'ANDPC
(à la date du 28/07/2025)

La participation à une de ces actions n'est nullement obligatoire

Bloc 2 : renforcer la qualité de la pratique professionnelle

Analyse des pratiques professionnelles :

École du Val de Grâce

- Groupe d'analyse des pratiques professionnelles en médecine de prévention dans les armées

E-PAIRS

- Formation GAPEM (Groupe d'Analyse des Pratiques en Equipe Médicale)
- GAPEP : Groupe d'Analyse des Pratiques Entre Pairs
- Groupe d'Analyse des Pratiques Entre Pairs : séances en visio conférence
- Groupe projet d'accompagnement d'analyse des pratiques

Gestion des risques :

AFM42

- Gestion des risques en équipe du circuit du médicament en établissement de santé

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- REMED-REvue des Erreurs Médicamenteuses

ANNEXE 8

Réseau de vigilance :

RNV3P

Quinzaine MCP

Evrest

SUMER

Recommandations :

Participation au groupe de travail ou au groupe de lecture des recommandations de bonne pratique et parcours de soins réalisés par la HAS et les recommandations de bonnes pratiques réalisées par la Société Française de Santé au Travail ou d'une autre société savante si la santé au travail est concernée.

ANNEXE 9

Liste des stages MSU

- Service de Pathologies Professionnelles et environnementales
- Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises
- Service de prévention et de Santé au Travail autonome d'établissement ou interétablissements
- Service de santé au travail agricole
- INRS Paris ou Nancy
- INSERM
- ONIAM
- DREETS
- CRAMIF
- Autres stages agréés

ANNEXE 10

Enquête de satisfaction

Par exemple, pour valider l'action Questionnaire de satisfaction, il convient de réaliser une évaluation annuelle individuelle de la relation avec les salariés par le biais d'un questionnaire à faire remplir par 10 salariés consécutifs.

	Oui	Non	Non concerné
Mon médecin du travail m'a toujours parlé dans un langage que je comprends facilement			
Mon médecin du travail est resté patient avec moi quand je ne comprenais pas ce qu'il m'expliquait			
Mon médecin du travail m'a encouragé à parler de mes inquiétudes et y a porté de l'attention			
J'ai été informé.e des suites attendues de l'avis émis par mon médecin du travail			
Je suis satisfait.e de la disponibilité de mon médecin du travail quand j'ai besoin de lui parler			
Je suis satisfait.e du temps qui m'a été accordé lors des différentes consultations avec mon médecin du travail			
J'ai eu connaissance des Services rendus par mon service de santé au travail (consultation à la demande, étude de poste, actions de maintien dans l'emploi)			
J'ai le sentiment d'avoir été pris en charge par une équipe en santé au travail structurée			

ANNEXE 11

Acquisition des connaissances du numérique en santé

- https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-10/e_sante_essentiel_en_4_pages.pdf
- https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971632/fr/teleconsultation-et-teleexpertise-guide-de-bonnes-pratiques
- https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/grille_devaluation_methode_du_patient_traceur_teleconsultation_et_teleexpertise.pdf

ANNEXE 12

Partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques

- https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_axe2bis.pdf

ANNEXE 13

Partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques

SOIGNER LES SOIGNANTS Prendre soin de soi, de ses confrères, ça se travaille <http://www.diu-soignerlessoignants.fr/> Paris Diderot -Toulouse

ANNEXE 14

Nombre/fréquence de l'auto-évaluation en santé

Une action validée si le médecin a rempli au moins 4 auto-questionnaires dont au moins 1 dans chaque catégorie (souffrance psychique, troubles musculosquelettiques, sédentarité, risque de dépendance). Le remplissage des questionnaires est anonyme et aucun questionnaire ne devra être communiqué.

ANNEXE 15

Actions de prévention en santé

- respect du calendrier vaccinal
- prévention et gestion des risques psycho-sociaux
- prévention des addictions (tabac, toxiques, jeux, écran, ...)
- prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle
- prise en compte d'activités physiques et sportives

ANNEXE 16

Formation/DU/DIU sur le thème de la relation patient/travailleur

- L'accompagnement du patient/travailleur
- Relation patient
- L'annonce au patient/travailleur (situation particulière, Événement Indésirable Grave, diagnostic, etc.)
- Adaptation de la prise en charge aux publics spécifiques (handicaps, LGBTQI+, non-francophone, etc.)
- Repérage et prise en charge des patients/travailleurs victimes de violences
- Intégration d'une démarche de décision partagée
- Education thérapeutique
- Accompagnement au deuil
- Droit des patients/travailleurs
- Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement
- Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques

ANNEXE 17

Formation/DU/DIU sur thème de la santé personnelle du médecin

- Gestion des déchets
- Gestion des AES
- Prévention des violences sexistes et sexuelles
- Prévention des violences aux soignants dans le cadre de la prise en charge des patients et de leurs proches
- Ergonomie
- Risques professionnels
- Prévention de la violence entre soignants et/ou étudiants en formation
- Analyse des pratiques